

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de communes des Trois-Rivières
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	MP002-2024PF
Date de mise en ligne :	Le vendredi 12 juillet 2024 à 20:00:03
Date de clôture :	Le jeudi 12 septembre 2024 à 12:00:00
Titre :	Collecte sélective des Déchets Ménagers et Assimilés
Descriptif :	<p>Le présent marché a pour objet la collecte sélective en porte à porte de déchets ménagers et assimilés.</p> <p>Le service à assurer comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- la collecte des ordures ménagères résiduelles présentées en sacs ou en bacs ;- la collecte des déchets recyclables présentés en bacs roulants, y compris le verre séparé des autres matériaux recyclables ;- le transport des matériaux ainsi collectés vers le quai de transfert désigné par Valor'Aisne, Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers, auquel adhère la Communauté de Communes des Trois Rivières ;- le transport du verre vers les repreneurs. <p>Le service doit être assuré hebdomadairement, sauf cas particuliers mentionnés au C.C.T.P.</p> <p>La collecte est réalisée, en porte à porte, pour 3 flux distincts : les déchets ménagers résiduels et assimilés, les emballages ménagers recyclables et le verre.</p> <p>L'étendue des prestations à la charge du Titulaire, les modalités d'exécutions et les exclusions sont précisées dans le C.C.T.P. du marché.</p> <p>Le périmètre du service à assurer est le territoire de la Communauté de communes des Trois Rivières (26 communes) tel que défini au CCTP.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[08/08/2024 à 16:09:26] Bonjour,

L'article 9.1 du CCTP impose une limite d'âge de 8 ans aux véhicules de collecte. La durée du marché est cependant très courte (1an ferme) et ne permet pas la mise en œuvre de véhicules récents. La CC3R accepte t elle de supprimer cette clause ? merci par avance. Cdt

[04/09/2024 15:20:31] Bonjour,

Je vous informe le pouvoir adjudicateur maintient l'article 9.1 du CCTP dans sa rédaction initiale.

Cordialement

La CC3R